



Enquête sur l'auto-détermination des personnes placées sous main de justice



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

Pays ayant participé à l'enquête



Ce rapport est le fruit d'une enquête réalisée par des Caritas européennes. Nous remercions les personnes détenues, leur familles, les personnes sous écrou en général et celles récemment libérées qui ont bien voulu répondre à nos questions. Nous remercions également tous les agents des services publics, les partenaires associatifs et d'Église qui ont bien voulu apporter leur concours à la diffusion et la remontée des réponses, en particulier Jérôme Morillon. L'analyse des données de l'enquête et la rédaction de ce rapport ont été réalisées par Clémence Brosse, avec les contributions de Bertrand Mignot, Jacqueline de Bourgoing et Emily Trombik, sous la coordination de Jean Caël. Il se fonde sur une [consultation de grande ampleur dans les prisons d'Europe entre septembre 2016 et mars 2017, en vue de repérer les « bonnes pratiques »](#). La parole même des personnes concernées a permis d'identifier des activités contribuant à leur autonomisation. Elles trouvent un écho dans les règles pénitentiaires et de probation européennes et d'autres textes élaborés par le Conseil de l'Europe.

La synthèse des questionnaires collectés dans chacun des 11 pays participants a été rassemblée par le Secours Catholique - Caritas France. Le présent document vise à rendre compte de ces données et à en dégager des sources d'inspiration pour les services publics, associations et aumôneries agissant aux côtés des personnes placées sous main de justice.

Production : Secours Catholique-Caritas France, 106 rue du Bac, 75341 Paris, 01 45 49 73 00

Directeur de publication : jean.cael@secours-catholique.org, département prison-justice

Conception graphique : Lola Rozenbaum

Photos : couverture Gaël Kerbaol / Secours Catholique - p. 7, 19, 21 et 22 : Elodie Perriot / Secours Catholique - Quatrième de couverture : Xavier Schwebel / Secours Catholique

Septembre 2018

IMPLICATION DU SECOURS CATHOLIQUE/CARITAS FRANCE DANS LES ACTIONS PRISON-JUSTICE

Depuis son origine, le Secours Catholique se bat contre les causes d'injustice et de souffrance, et pour la remobilisation des personnes, en veillant avec elles à l'effectivité de leurs droits. Agissant contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion, ses équipes accompagnent des personnes détenues, en aménagement de peine ou exécutant une sanction non carcérale en milieu ouvert, leurs familles, ainsi que des victimes.

Notre réseau accompagne toute personne en précarité et vulnérable du fait de son isolement, son âge, son état de santé, quelles que soient ses opinions philosophiques ou religieuses ; il s'attache à encourager les personnes afin qu'elles trouvent leur place dans leur environnement.

Les actions du réseau du Secours Catholique sont mises en place en fonction des projets et des moyens des équipes de terrain, de leurs partenariats et des services publics locaux. Le Secours Catholique a signé une convention nationale cadre avec l'administration pénitentiaire, qui se décline au niveau régional et local.

Au-delà des aides individuelles « classiques » (financières, vestimentaires colis à Noël ...), le Secours Catholique anime des activités sociales et culturelles en vue de contribuer à l'estime de soi, la capacité de s'exprimer et de faire des choix responsables, d'où son rôle moteur dans la présente enquête.

Nous remercions les personnes sous main de justice, fraîchement libérées et leurs familles pour leurs réponses ; nous remercions également les nombreux partenaires publics et privés qui se sont impliqués dans la diffusion et la remontée des questionnaires.


TABLE DES MATIÈRES


L'auto-détermination : solution pour une reprise en main des personnes condamnées par la justice	6
L'angle de l'enquête	6
Qu'est ce que l'auto-détermination ?	7
Pourquoi la promouvoir ?	7
La conception de l'enquête	8
Le questionnaire	8
Les socles de la démarche	9
L'objectif	9
La méthodologie	10
Les limites de la démarche	10
La méthodologie d'analyse des données	11
Repérer les espaces autonomisants	
Repérer les besoins	
Repérer les conditions favorisant les actions autonomisantes	
Repérer le rôle de la société civile	
Présentation des résultats de l'enquête	13
Résultat 1 : Le besoin préalable d'être reconnu comme une personne humaine à part entière	13
Résultat 2 : Les facteurs d'auto-détermination communs à l'ensemble des partenaires	13
Résultat 3 : Les besoins exprimés par les personnes sous main de justice	15
Résultat 4 : Les conditions nécessaires au déploiement d'actions auto-déterminantes	16
Résultat 5 : Le rôle de la société civile	19
Que retenir ?	20

L'AUTO-DÉTERMINATION : SOLUTION POUR UNE REPRISE EN MAIN DES PERSONNES CONDAMNÉES PAR LA JUSTICE

L'ANGLE DE L'ENQUÊTE

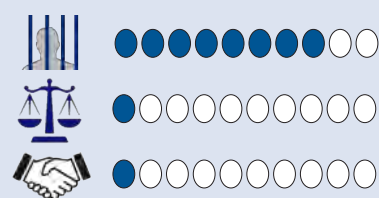
Menée dans **onze pays d'Europe** auprès de trois catégories d'acteurs, par des organisations¹ agissant sur le terrain judiciaire :

 Principalement des personnes sous main de justice, mais aussi leurs familles, ainsi que des personnes récemment libérées,

 Des membres du personnel pénitentiaire, de la réinsertion et de la justice,

 Des acteurs associatifs et des aumôneries des prisons.

Répartition des questionnaires



Environ **1200 questionnaires** ont été traités dont 83% provenaient de personnes sous main de justice. 8 pays ont fait remonter entre 28 et 465 questionnaires chacun², tandis que 3 pays³ ont fait parvenir une seule réponse.

L'angle de l'enquête est **d'écouter, analyser**

Le fait de pouvoir s'exprimer permet de ne pas se désocialiser ; le fait de pouvoir choisir permettrait de garder intacte la faculté de décider lors du retour en liberté.



et relayer la parole des personnes sous main de justice. Nous considérons l'opinion des personnes vivant directement des situations difficiles, comme étant la meilleure source de connaissance pour comprendre et ensuite améliorer leur situation.

Sans prétendre à la rigueur scientifique ni à la représentativité, nous avons souhaité mettre en lumière leur parole en croisant les cultures, les ressentis, les contextes socio-politiques, les pratiques professionnelles et l'implication d'acteurs de la société civile dans le domaine prison-justice. L'objectif de l'enquête était de partir des représentations, des facteurs susceptibles de **permettre la (re)prise d'une vie de citoyen autonome**.

Nous avons désigné ce cheminement par le concept d'auto-détermination. L'enquête aura atteint son objectif opérationnel lorsqu'elle aura **contribué à la promotion des bonnes pratiques qui rendent l'homme passé par une mesure de justice plus épanoui et plus responsable**.

1 - Aumôneries de prison, visiteurs de prison, associations défendant les droits des personnes détenues, en lien avec leurs familles, organismes publics de la justice, sanitaires, sociaux, de contrôle ainsi que d'autres réseaux nationaux et des associations locales.

2 - Il s'agit de l'Albanie, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, le Kosovo, la Lituanie, le Portugal.

3 - La Belgique, la Bulgarie, la Slovénie.



QU'EST CE QUE L'AUTO-DÉTERMINATION ?

Nous avons identifié le concept d'auto-détermination comme **une caractéristique commune** de ce que visent nos pratiques de l'accompagnement. Nous en attendions qu'il fournisse des exemples d'activités autonomisantes. Toutefois son caractère abstrait, et le fait, qu'en détention, peu d'éléments encourageant les personnes détenues à le mettre en œuvre, a décalé notre vision.

*Il n'y a
qu'un endroit où aller :
sa propre cellule.*



Pour véritablement pratiquer l'auto-détermination, la personne doit avoir **la possibilité de choisir entre plusieurs options**.

POURQUOI LA PROMOUVOIR ?

Les acteurs qui ont réalisé l'enquête ont été confrontés à des découragements répétés de la part des personnes détenues qu'ils rencontrent au quotidien. Ils se sont demandé **en quoi la promotion de l'auto-détermination permettrait une meilleure prise en main des personnes par elles-mêmes durant et après leur période de détention**. Ils ont alors défini le cadre de cette enquête en formulant un postulat, nourri des quatre questions suivantes :

- Que disent les personnes détenues sur le fait que la prison doit leur permettre de prendre leur vie en main et de se saisir de leurs capacités citoyennes ?
- Comment les personnes détenues se mobilisent-elles en ce sens ?
- Comment les institutions de justice permettent-elles d'exercer des formes de citoyenneté en détention et à l'extérieur ?
- Quel rôle les réseaux partenaires de cette campagne et la société civile peuvent-ils jouer dans cette dynamique ?

Nous en avons déduit **6 questions** (2 à destination des personnes sous main de justice, 2 à destination des acteurs publics de la justice, et 2 à destination des associations et aumôneries). Le questionnaire a été diffusé en fonction du temps disponible des bénévoles et salariés de chaque pays partenaire, ainsi que de la bonne volonté des institutions pénitentiaires.

*J'aimerais
que l'on soit accompagné par
un aumônier et un médiateur au sein
de la prison afin que nos témoignages se
transmettent à l'extérieur et que les
choses changent.*



LA CONCEPTION DE L'ENQUÊTE

LE QUESTIONNAIRE

QUESTIONS AUX PERSONNES INCARCÉRÉES



Q1 Bien que la vie derrière les murs soit difficile, existe-t-il des moments ou des endroits où vous avez la possibilité de vous exprimer et de choisir ?

- o Vous pouvez en citer plusieurs ; en quoi cela pourrait-il favoriser votre réinsertion ?
- o Vous pouvez expliquer pourquoi vous les aimez ou pas, et ce que cela vous apporte.
- o Si cela n'est pas mis en place dans l'établissement, que pourriez-vous imaginer ?

Q2 Quelles sont les conditions nécessaires pour que cela se passe le mieux possible ?

QUESTIONS AUX INSTITUTIONS DE LA JUSTICE



Q3 Quelles « bonnes pratiques » (dispositifs, programmes, activités) permettent aux personnes détenues d'être mieux préparées à une vie citoyenne responsable ?

- o Merci de préciser pour chacune le type d'établissement et le régime de détention.
- o Ces activités ont-elles eu également des effets positifs sur les personnels ?
- o *Optionnel : Sur quelles règles européennes pourrait-on s'appuyer pour les développer ? Disposeriez-vous d'informations quantitatives ?

Q4 Pourriez-vous indiquer les domaines dans lesquels les personnes incarcérées ont fait des progrès ?

- o Capacités de réinsertion, estime de soi et dignité personnelle, santé, restauration des liens familiaux, conscience des dommages causés par l'infraction, autre domaine (selon vos missions de service public).
- o Pourriez-vous en sélectionner en 3 par ordre d'importance ?

QUESTIONS AUX PARTENAIRES



Q5 Pourriez-vous donner des exemples de bonnes pratiques que vous mettez en œuvre, ou des exemples de partenariat fructueux ?

- Cela peut concerner autant les actions en détention qu'à l'extérieur.
- o Pourriez-vous indiquer les conditions du succès et les résultats obtenus ?

Q6 Quelles actions peuvent améliorer la situation des personnes incarcérées, au bénéfice de la société toute entière ?

- Il peut s'agir d'actions que vous-même mettez en place, ou qui sont mises en place par un autre acteur en dehors de votre réseau, ou que personne n'a expérimenté (question ouverte).

LES SOCLES DE LA DÉMARCHE

Les partenaires de l'enquête ont chacun des types d'interventions et des contextes pénitentiaires différents. Toutefois, ils partagent tous une **valeur centrale et constitutive** de leurs actions : **le respect et la promotion de la dignité des personnes sous main de justice**.

De plus, ils se sont appuyés sur les règles pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe à titre de fondement des plaidoyers.

*Faire de
quelqu'un un citoyen est
finalement la meilleure manière de
combattre la récidive.*



L'OBJECTIF

L'objectif final est de **formuler des plaidoyers** en s'appuyant sur les savoirs remontés grâce à l'enquête **afin de promouvoir l'auto-détermination** des personnes sous main de justice **pour une meilleure réinsertion dans la société**.

Le plaidoyer vise à sensibiliser et à impliquer des acteurs dont les décisions pourraient avoir un impact positif sur l'autonomisation des personnes sous main de justice et la société. Il pourra se décliner non seulement à l'échelle européenne, mais également pour chaque participant dans son pays, voire au niveau régional ou directement à l'échelle d'un établissement.

A titre d'effet induit, cette enquête a permis de mutualiser les pratiques, développer les échanges, et renforcer le partenariat entre les participants à cette campagne.

Recommandation Rec(2006)2 du Comité des Ministres aux Etats Membres sur les règles Pénitentiaires européennes

5 La vie en prison est alignée aussi étroitement que possible sur les aspects positifs de la vie à l'extérieur de la prison.

27.6 Des activités récréatives - comprenant notamment du sport, des jeux, des activités culturelles, des passe-temps et la pratique de loisirs actifs - doivent être proposées aux détenus et ces derniers doivent, autant que possible, être autorisés à les organiser.

50 Sous réserve des impératifs de bon ordre, de sûreté et de sécurité, les détenus doivent être autorisés à discuter de questions relatives à leurs conditions générales de détention et doivent être encouragés à communiquer avec les autorités pénitentiaires à ce sujet.

90.2 Les autorités pénitentiaires devraient encourager les membres de la société civile à intervenir volontairement dans les prisons, lorsque cela est approprié.

Recommandation CM/Rec(2010)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation

38 Les services de probation incitent et aident les services de soutien à assumer les responsabilités qui sont les leurs en ce qui concerne l'assistance à porter aux auteurs d'infraction en tant que membres de la société.

67 Dans la mesure du possible, les auteurs d'infraction doivent avoir la possibilité de participer activement à cette appréciation formelle, ce qui implique notamment que leurs avis et souhaits personnels soient dûment pris en compte, de même que leurs qualités personnelles et leur sens des responsabilités pour éviter la récidive.

78 Les auteurs d'infraction doivent être pleinement informés à l'avance de toute intervention proposée. Tout doit être entrepris pour s'assurer de leur participation active à ces interventions.

Loi pénitentiaire française de 2009

Art 29 Sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité de l'établissement, les personnes détenues sont consultées par l'administration pénitentiaire sur les activités qui leur sont proposées.

LA MÉTHODOLOGIE

En fonction des contextes carcéraux, une **grande disparité dans les manières de diffuser le questionnaire** a pu être observée. Que ce soit individuellement ou collectivement, que les personnes interrogées aient été accompagnées pour répondre aux questions ou non ; que les questions aient été posées par du personnel pénitentiaire ou des intervenants extérieurs ; que les réponses aient été anonymes ou non...

Trois catégories d'acteurs ont été interrogées en s'appuyant pour chacune sur deux questions ouvertes.

L'ensemble des répondants de l'enquête ont été interrogés par les salariés et/ou bénévoles des partenaires de l'enquête. **Les personnes qui ont répondu à l'enquête** (principalement personnes sous main de justice, la plupart détenues, personnel pénitentiaire, judiciaire, éducation nationale, de santé, associations travaillant avec les personnes sous main de justice, aumôneries) **ont été sélectionnées parce qu'elles connaissaient l'enquêteur ou parce que l'administration pénitentiaire les a redirigés vers ces personnes.**

Les partenaires **n'ont pas défini en amont un échantillonnage et des critères** spécifiques relatifs aux personnes interrogées (répartition des personnes interrogées en fonction de leur âge, de leur sexe, du type d'établissement, de la nature et de la durée de la peine etc.). En revanche, ils ont élaboré **un manuel de diffusion** du questionnaire afin qu'il soit compris et diffusé d'une même manière par les multiples personnes qui l'ont décliné auprès des enquêtés.

L'ensemble de ces « indéterminations » **empêche d'attribuer une représentativité et une portée scientifique** aux résultats. Leur valeur est essentiellement **qualitative** : c'est la formulation exprimée par les personnes sous main de justice elles-mêmes qui confère à cette enquête sa densité et son sens par la richesse et la sincérité des réponses qui ont été fournies.

LES LIMITES

Dans le contexte carcéral, **les libertés de parole et d'action sont limitées**. Il était alors important que les questionnaires soient délivrés par des personnes qui connaissaient le contexte carcéral et qui avaient établi un lien de confiance avec les personnes volontaires pour répondre aux questionnaires. Les partenaires de l'enquête se sont ainsi appuyés sur leurs réseaux.

La **richesse d'informations**, confrontée au temps disponible des personnes pour analyser les données de l'enquête a nécessité de **faire des choix dans l'analyse des données** et de passer par une première étape de synthèse des données dans chaque pays. Malgré une grille globale commune, ce processus a conduit à une perte d'informations de données nationales spécifiques.

La richesse des données a aussi nécessité d'établir des priorités entre les éléments qui seraient analysés. **Nous avons choisi de retenir les points communs entre les partenaires, en vue de démontrer qu'au-delà des frontières, qu'au-delà des contextes spécifiques, les besoins et les aspirations de personnes marginalisées se rejoignent sur l'essentiel.**

Par ailleurs, la diversité des contextes qui a déjà été soulignée a impacté la collecte des données dans certains pays. Ainsi, certains partenaires ont eu plus de **difficultés à distribuer le questionnaire** car l'administration pénitentiaire leur en a refusé l'autorisation. D'autres se sont vus imposer les personnes sous main de justice qu'ils pourraient interroger.

Enfin, de nombreux partenaires ont eu à essuyer des refus de réponse de la part des personnes sous main de justice parce qu'elles ne comprenaient pas le questionnaire ou son intérêt. Ces personnes en détention estiment que la prison peut **difficilement être un lieu d'autonomisation, dans la mesure où elles la vivent exclusivement comme un lieu de contrôle et d'infantilisation.**

Ne recevez rien et n'avez besoin de rien.



LA MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES DONNÉES

Cette enquête n'est pas la somme des enquêtes nationales. Chaque partenaire a établi une synthèse des données récoltées et c'est sur la base de chacune des synthèses nationales que l'analyse a été produite.

La logique d'analyse de la démarche s'est basée sur le postulat mentionné dans notre introduction. Ce dernier pose – sous diverses formes – le même questionnement en définitive aux 3 catégories d'acteurs, que l'on pourrait résumer de la manière suivante : **quels sont les espaces et les conditions pour que les personnes sous main de justice puissent jouir d'un contexte favorable à l'apprentissage ou à un exercice pacifié de l'autonomisation ?**

L'analyse a donc été construite sur l'identification de ces espaces et conditions communes à l'ensemble des partenaires.

EXISTE-IL DES « ESPACES AUTONOMISANTS » COMMUNS
À L'ENSEMBLE DES PAYS ?

EXISTE-IL DES BESOINS COMMUNS
À TOUS LES ENQUÊTÉS ?

QUEL RÔLE LA SOCIÉTÉ CIVILE PEUT-ELLE JOUER DANS
L'AUTONOMISATION DES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE ?

Afin de croiser un ensemble hétérogène de données, des inventaires ont été conçus pour chacune des trois questions (espaces autonomisants, besoins et conditions, rôle de la société civile), qui ont permis de comparer les données entre elles et de dégager les points communs à l'ensemble des partenaires.

A. Repérer les espaces autonomisants

Sur la base des citations contenues dans les synthèses, un **répertoire des activités** nommées par les répondants a été élaboré. Cette classification a permis d'identifier les activités communes à tous les partenaires et d'analyser le contenu de ces activités.

*On doit
pouvoir « quitter » petit à petit
la prison si l'on veut un jour retourner
dans la société*



CATÉGORIES D'ESPACES AUTONOMISANTS

- FORMATION / TRAVAIL / EMPLOI
- SOINS / SANTE
- PARTICIPATION A LA VIE EN DETENTION
- ACTIVITES HORS LES MURS
- SPORTS
- JEUX DE SOCIETE, EVENEMENTS FESTIFS
- ACTIVITES ARTISTIQUES ET LITTERAIRES
- GROUPES DE SOUTIEN
- MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX
- MAINTIEN DES LIENS AVEC L'EXTERIEUR (autres que les relations familiales)
- CULTE RELIGIEUX
- PLAIDOYER ET SENSIBILISATION
- AUTRE

B. Repérer les besoins

Une grande partie des citations contenues dans les synthèses faisaient référence à des besoins. Il était important de pouvoir les analyser car ils étaient exprimés par les personnes enquêtées comme une **condition préalable essentielle au processus d'autonomisation et de réinsertion**.

Sur la base des besoins exprimés, un **répertoire** a été conçu. Il permet d'identifier les contenus des besoins exprimés et de croiser les formes sous lesquelles ils s'expriment dans les différents pays.



REPERTOIRE DES BESOINS

BESOINS PSYCHOSOCIAUX, DURANT LA DETENTION, POUR SE (RE)CONSTRUIRE

- Être soutenu, encouragé, construire l'estime de soi
- Communiquer, partager, échanger
- Appartenir à un groupe, à la société
- Décompresser

BESOINS POUR PREPARER SON FUTUR

- Maintenir ou acquérir de nouvelles compétences personnelles et / ou professionnelles

AUTRES

C. Repérer les conditions favorisant les actions autonomisantes

Trois grands types de conditions ont pu être dégagées :

LES CONDITIONS MATÉRIELLES

LES CONDITIONS POLITIQUES

LES CONDITIONS PSYCHO-SOCIALES

Prolonger les heures d'activité afin que nous ne devions pas rester 22 heures dans une cellule car notre âme souffre.



D. Repérer le rôle de la société civile

L'implication de la société civile a été analysée en fonction de son rôle au sein et en dehors des établissements pénitentiaires.

APRÈS DEUX ANNÉES DE TRAVAIL COMMUN

ENTRE DES PARTENAIRES PROVENANT DE DIFFÉRENTS CONTEXTES ET AYANT DES CONTRAINTES DIVERSES,

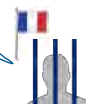
QUELS ENSEIGNEMENTS RETENIR ?

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

RÉSULTAT 1 : LE BESOIN PRÉALABLE D'ÊTRE RECONNU COMME UNE PERSONNE HUMAINE À PART ENTIÈRE

Au sein de 5 synthèses sur les 8 qui ont été élaborées par les partenaires, les personnes enquêtées détenues ou récemment libérées ont fréquemment exprimé le besoin d'être reconnues et respectées en tant que personnes humaines. Ce **besoin d'humanité** s'est imposé comme une **condition préalable incontournable à la capacité de choisir et s'autonomiser**.

Toute activité « cérébrale » (apprentissage, culture) pour éviter les pensées négatives, stériles et qui empêchent de se redresser... qui évitent les soins par médicaments... une heure ou deux [d'activité] de musique correspond à 2 valiums et 2 aspirines !



Je me souviens d'être allé à un rdv NA (Narcotics Anonymous) dans ma dernière prison et d'avoir suivi un programme de traitement de l'addiction. C'était probablement la première fois que je faisais quelque chose pour réellement m'aider moi-même parce que je veux plus de la vie maintenant. C'était libérateur d'aller parler de ma propre vérité dans un environnement sécurisé.



Le plus important c'est de faire passer le temps, pour ne pas devenir fou.



RÉSULTAT 2 : LES FACTEURS D'AUTO-DÉTERMINATION COMMUNS AUX PARTENAIRES

Ce besoin d'humanité se décline sous trois formes : le **maintien de la dignité** de la personne détenue, de son **identité** et de sa **santé mentale**.

Nous constatons que **la peine acquiert du sens en fonction des activités mises en œuvre**. Ainsi, il semble que plus les personnes interrogées ont bénéficié de programmes adaptés et autonomisants durant la phase de détention, plus leur ressenti est positif. La majorité des citations contenues dans les synthèses (77%) pointent des attentes spécifiques en termes d'activités (sport, formation professionnelle, travail en détention etc.)

Lorsqu'il a été demandé aux questionnés **quels étaient les espaces autonomisants**, 3 sont apparus communs à tous les partenaires de l'enquête (malgré la diversité des contextes, rappelons-le).

MAINTIEN DES LIENS AVEC L'EXTERIEUR

QUI FAIT RÉFÉRENCE À LA VISITE DE PERSONNES EXTÉRIEURES AU SEIN DE LA PRISON

En prison il n'y a pas de confiance, nous avons besoin de bénévoles et d'associations.

Que plus de gens viennent de l'extérieur.



FORMATION, TRAVAIL, EMPLOI

Je veux travailler et garder ma famille. Je souhaite monter ma propre entreprise.

Je n'oublierais jamais ma première semaine de travail dans la cuisine de la prison. Il fallait qu'on se lève vraiment tôt pour préparer le petit déjeuner des détenus. Les journées étaient longues et je n'avais pas eu un travail depuis des années. J'ai beaucoup aimé travailler là-bas. Ça me donnait une raison de me lever le matin et j'étais fier de mon travail et de moi-même pour la première fois depuis aussi loin que je me souviens.



SPORT

Les activités sportives et artistiques permettent d'utiliser le temps efficacement.

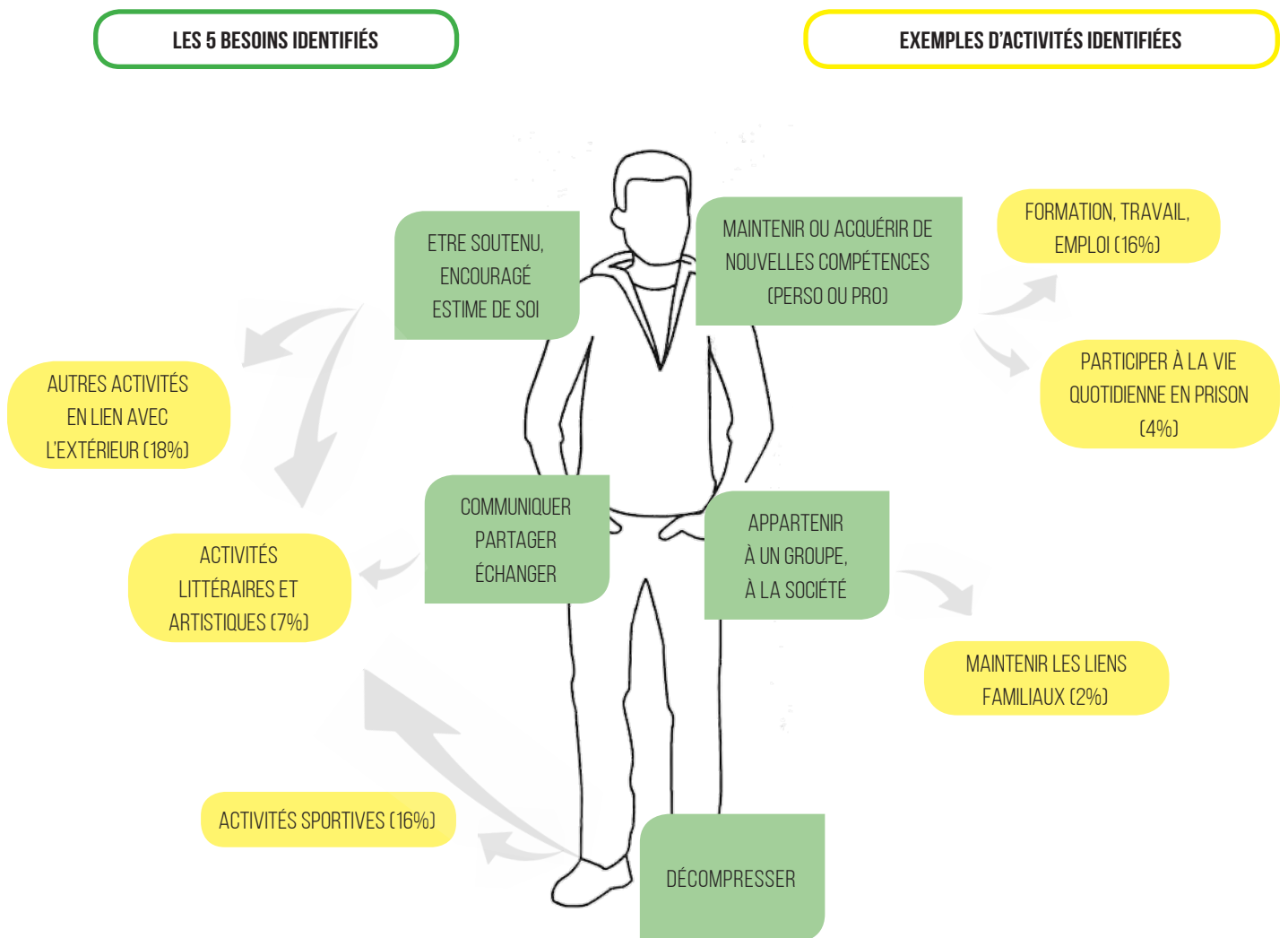
Je me sens mieux lorsque je m'entraîne. Alors toute ma frustration s'évapore.



RÉSULTAT 3 : LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

Toutes les catégories de besoins semblent avoir une importance significative pour les personnes interrogées (sauf le besoin d'appartenir à un groupe, plus secondaire).

Assez naturellement, un besoin peut être satisfait par plusieurs activités, tandis qu'une seule et même activité peut entrer en résonance avec plusieurs besoins de l'individu.



La répartition des besoins est assez similaire entre les différents acteurs interrogés, à l'exception de la place accordée au **besoin de décompresser**. En effet, les **personnes détenues** accordent une importance plus grande à ce besoin qui n'est pas pris en considération par les autres acteurs.

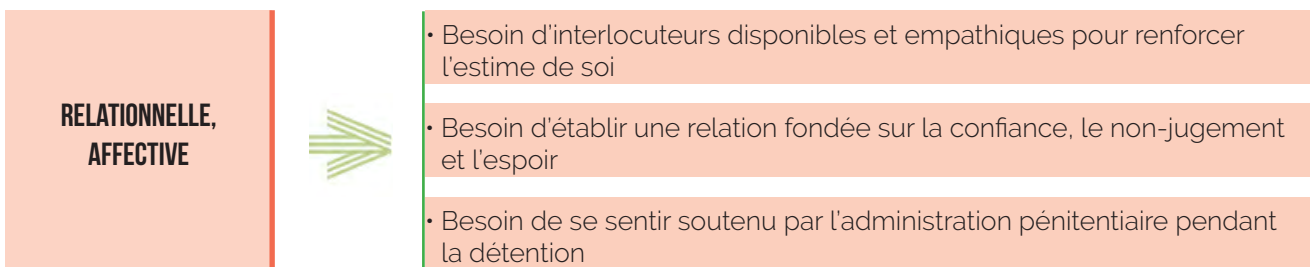
RÉSULTAT 4 : LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU DÉPLOIEMENT D' ACTIONS AUTO-DÉTERMINANTES

Pour que des actions atteignent leur **objectif d'autonomisation des personnes placées sous main de justice**, il faut réunir ensemble ces conditions. La majorité des conditions relevées dans les synthèses sont psychosociales et politiques. En fonction des partenaires et des contextes, le contenu précis des conditions ciblées diffère. Toutefois, celles-ci font référence aux mêmes problèmes.



A. Les conditions psychosociales

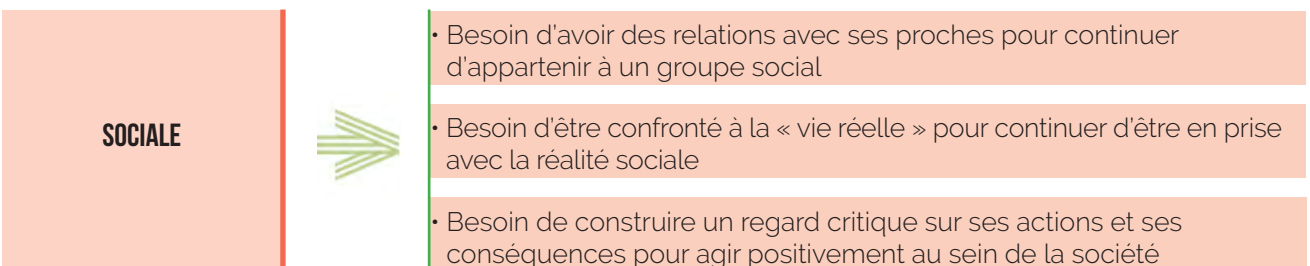
Les conditions citées font référence à ce qui touche, d'une part à la personne humaine et sa capacité à ressentir des émotions et à les vivre, et d'autre part à ce qui permet à la personne humaine d'être reliée à son environnement social. Il est intéressant de noter que les personnes **détenues** interrogées ont **plus souvent cité des conditions psychosociales** que l'administration pénitentiaire et les acteurs extérieurs intervenant en détention.

Conditions pour la personne détenue liée à la dimension





Le fait de rester ouvert aux idées extérieures et de rester à même d'exprimer très clairement les siennes permet de gommer quelque peu les effets de la détention. Rester informé de l'évolution des mœurs du monde extérieur conduit à améliorer considérablement notre compréhension de la société.



 



Internet nous ouvrira les portes de la culture, de l'art, du beau. Internet nous libérera de la médiocrité, de l'inculture, du mépris, de l'oisiveté.

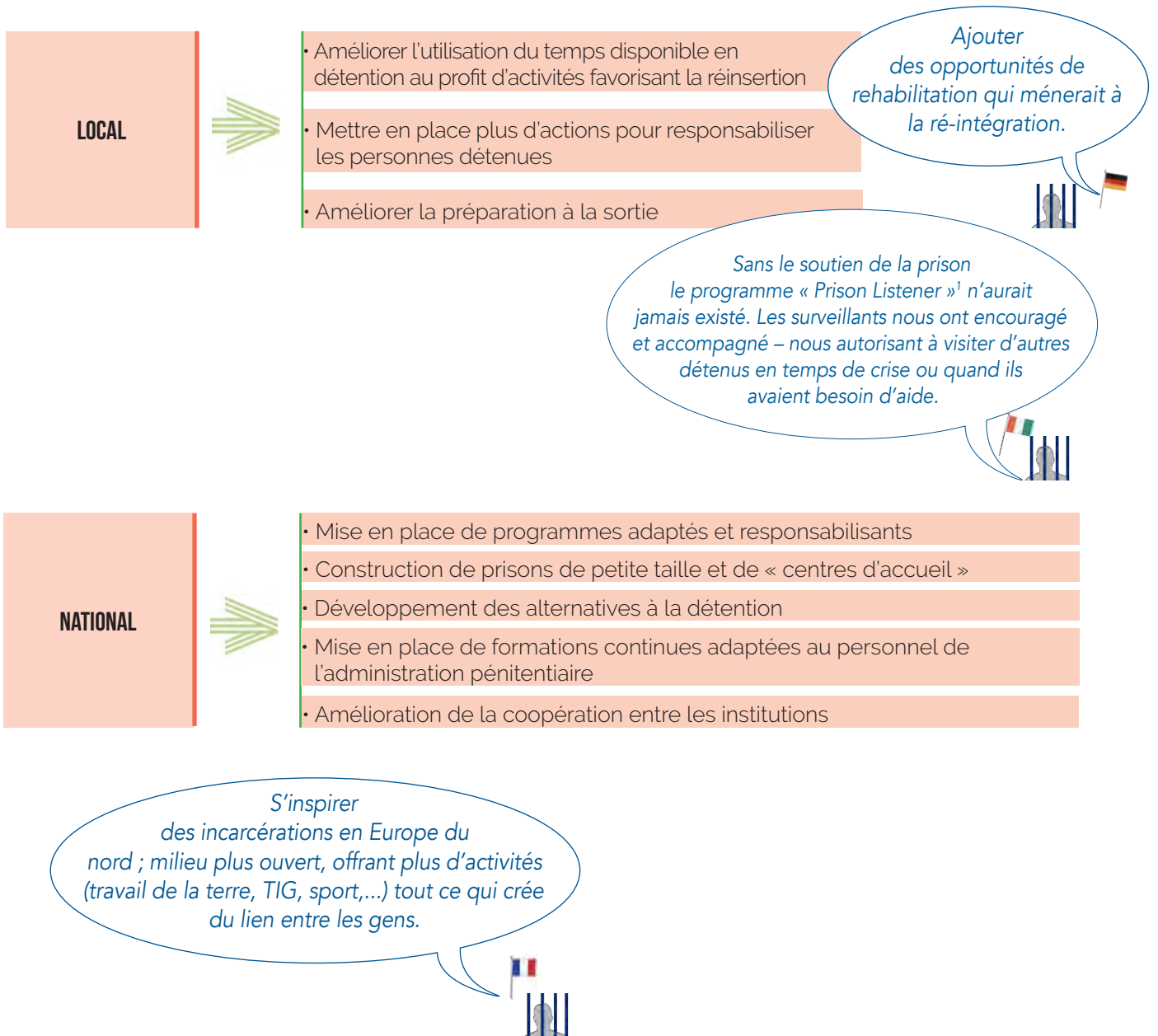
Permettre l'autonomie de la personne détenue dans la gestion de ses documents personnels par la mise à disposition de moyens, notamment matériels permettant d'en protéger la confidentialité.

B. Les conditions politiques

Les conditions qui permettraient d'améliorer l'autonomisation en prison sont souvent d'ordre politique. Ces décisions peuvent relever du niveau local (l'établissement pénitentiaire). Le plus souvent, elles sont dépendantes d'une prise de position au niveau national, voire européen.

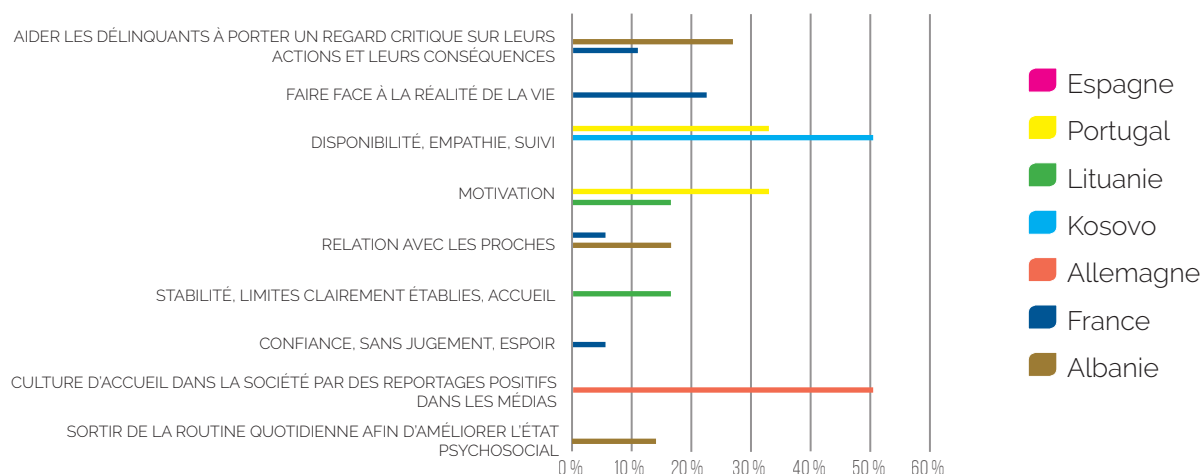
Conditions politiques relevant du niveau décisionnel



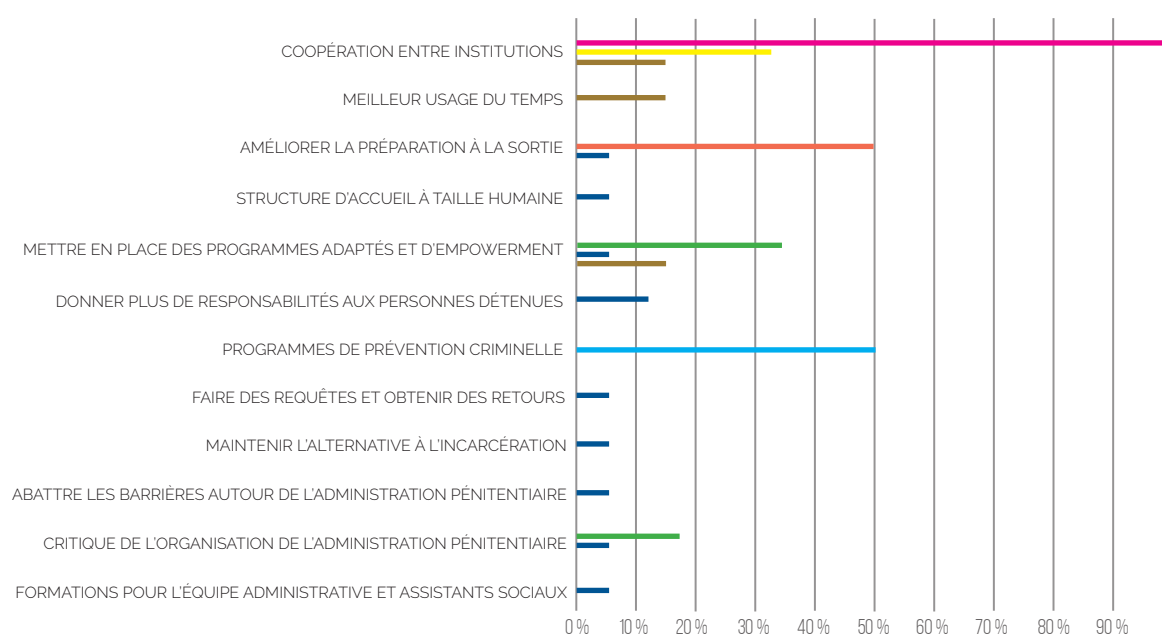
1 - Le réseau de prison listeners est un service de soutien expérimenté par des personnes détenues irlandaises afin de réduire les tentatives de suicide et d'auto-mutilation en prison. Ce réseau de personnes détenues se mobilise pour soutenir ceux qui ont des difficultés à accepter leur détention. Des systèmes similaires existent en France.

TABLEAUX REPRÉSENTANTS LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU DÉPLOIEMENT D' ACTIONS AUTO-DÉTERMINANTES

CONDITIONS PSYCHOSOCIALES IDENTIFIÉES



CONDITIONS POLITIQUES IDENTIFIÉES



RÉSULTAT 5 : RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile a un rôle important tant au sein des murs qu'à l'extérieur. Pourtant, **un tiers seulement** des pays **ont fait référence** dans leur synthèse à la société civile.

Que « l'extérieur » vienne à « l'intérieur »

Au sein de la prison, ce sont principalement les personnes détenues qui demandent fréquemment la visite de personnes extérieures. Elles attendent des personnes de la société civile **des relations basées sur la confiance, l'honnêteté, pouvoir parler sans se sentir jugées, être appuyées pour préparer la libération, etc.** Unanimement, tous les pays ont relevé des expressions en ce sens¹.

Que « l'intérieur » s'ouvre vers « l'extérieur »

Les organisations travaillant dans le champ prison-justice pointent **l'importance de sensibiliser la société civile** pour qu'elle change son regard sur les personnes placées sous main de justice et sur la justice.

Le récent rapport de la fondation Jean-Jaurès² sur la sévérité accrue des Français montre encore une fois s'il en était besoin la nécessité de nous y consacrer de toutes nos forces.

Les organisations citent alors des actions comme la **conduite d'études sur la réalité carcérale**, la diffusion de **messages positifs dans les médias**, la diffusion de **témoignages** de personnes vivant cette réalité, le soutien aux personnes ayant exécuté leur peine.

Cette démarche débouche naturellement sur des plaidoyers favorisant l'accès pour les personnes placées sous main de justice à une vie à la fois plus libre, plus responsable et plus connectée à l'extérieur³.

L'administration pénitentiaire, quant à elle, a souligné l'importance d'**améliorer les relations entre les intervenants extérieurs et le centre pénitentiaire** afin d'optimiser conjointement les efforts de réinsertion des personnes détenues⁴.



1 - Voir la règle pénitentiaire européenne n°90-2 (page 7 du présent document)

2 - <https://jean-jaures.org/nos-productions/les-francais-et-la-prison>

3 - Voir règles pénitentiaires européennes n°5, 27-6, 50

4 - Voir la règle pénitentiaire européenne de probation n°38

QUE RETENIR ?

Le besoin d'humanité exprimé par les personnes sous main de justice enquêtées est un résultat essentiel de l'enquête. Il pointe un élément central dans le **lien entre dignité et autonomisation** : le besoin d'être reconnue comme une personne humaine à part entière est **un préalable nécessaire pour qu'une personne puisse s'interroger sur ses ressources internes et externes, qui elles-mêmes lui permettent de choisir et s'autonomiser**.

De manière fréquente les personnes détenues interviewées ont estimé que **la peine de prison** telle qu'elle est exécutée (au sein d'établissements pénitentiaires mettant principalement l'accent sur la sécurité), **ne permet pas de considérer la personne incarcérée comme une personne humaine à part entière**. En milieu ouvert, c'est l'absence d'un réel accompagnement qui est dénoncée.

Toutefois, il est intéressant de noter que lorsque les personnes détenues bénéficient de programmes adaptés et autonomisants, tels que les programmes d'addictologie en Espagne et en Irlande, **elles perçoivent positivement la durée de leur incarcération**.

Après analyse des types d'activités ciblés par les personnes détenues interrogées (le sport, la visite de personne extérieure, la formation professionnelle), force est de constater qu'elles semblent plus répondre à des aspirations de base qu'à des aspirations d'autonomisation. Ce résultat tient à plusieurs facteurs. Nous en avons choisi deux :

- D'une part les personnes détenues interviewées considèrent que leurs besoins de base en prison (être abrité, se nourrir, décompresser, ressentir

etc.) sont très insuffisamment satisfaits. Il est alors **difficile de se projeter dans des activités devant permettre l'autonomisation quand peu d'activités offrent la simple liberté d'échanger, de discuter ou de décompresser** (ou alors à la marge).

- D'autre part, les personnes détenues interviewées ont du mal à identifier d'autres types d'activités que celles dont elles bénéficient déjà. Ainsi, plus l'autonomisation serait stimulée par les services pénitentiaires, plus les personnes sous main de justice seraient en capacité de **se projeter et d'identifier des solutions adaptées à leurs besoins et leurs aspirations**. Le **manque de projection et d'imagination** est intimement lié à la **capacité de choix et d'autonomisation offerte par le contexte carcéral**. En milieu ouvert, l'absence d'accompagnement et la faiblesse des soutiens de la société civile a pour résultat de conduire les personnes plus au fatalisme qu'à l'auto-détermination.

Les questions posées ne portaient pas sur les besoins des personnes détenues, mais sur les espaces d'autonomisation et les conditions nécessaires pour créer ses espaces. Or une grande partie des activités identifiées étaient **en lien avec des besoins primaires**.



Les besoins exprimés par les personnes détenues marquent la différence entre le temps de la détention et celui de la sortie. Ainsi, on retrouve d'une part **une majorité de besoins « immédiats »** relatifs au temps de la peine et étroitement associés aux conditions psychosociales qui ont été identifiées par les personnes (communiquer, échanger, décompresser, vivre des relations sociales, être soutenu, accompagné, regagner l'estime de soi), et d'autre part **des besoins à « long terme »** tournés vers le futur (besoin de préserver ses compétences professionnelles ou en acquérir des nouvelles, besoin de renforcer ses compétences personnelles, besoin de donner du sens à la peine pour préparer son avenir).

Cette **diversité des besoins** et **l'importance** accordée par les personnes interrogées aux **besoins psycho-sociaux** nous ramènent à la nécessité de **considérer les personnes détenues comme des personnes humaines** à part entière. Les besoins de soutien, d'accompagnement,

d'écoute, de décompression sont essentiels dans le processus de réinsertion et d'autonomisation car ils participent au processus de reconnaissance du caractère humain des personnes détenues.

La majorité des **conditions politiques** ciblées par l'ensemble des acteurs interrogés impliquent tant la volonté politique locale que la volonté politique nationale. Pour mettre en place des pratiques autonomisantes en détention, les établissements pénitentiaires doivent pouvoir disposer de moyens financiers, humains, organisationnels et techniques.

Le rôle de la société civile dans le processus d'autonomisation des personnes détenues est essentiel et fortement plébiscité par les intéressés. Il permet également en milieu ouvert de sensibiliser la société à la réalité carcérale et de faire réfléchir au sens et aux moyens que consacrent l'ensemble des services publics à l'accès au droit et à la réinsertion de ceux qui ont soldé leur peine.



Lust For Love

D...ville

M...late

P...ent D...e...e...

B...back

d...n...e

BRKBACK M...e...n

avenue Lab

hipp0d-r0m

Z...anie
C...ez L...s H...p...e...

DIRTY TALKING

LUST For Love

C...l...ados

e...c...r...e...v...i...s...s...o...n...s



Enquête sur l'auto-détermination des personnes placées sous main de justice



Pour en savoir plus :
www.prison-justice-network.eu